

monaco

BLUE INITIATIVE

9^{ème}
édition

8 & 9
avril
2018

EDIMBOURG

Old College,
Université d'Edimbourg

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
RECOMMANDATIONS



Les participants de la Monaco Blue Initiative 2018 - Edimbourg

© Douglas Robertson

Lancée en 2010 par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, la Monaco Blue Initiative est une plateforme de discussion co-organisée par l'Institut Océanographique - Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco et la Fondation Prince Albert II de Monaco. Elle réunit ses membres une fois par an pour aborder les défis mondiaux présents et à venir de la gestion et de la conservation des océans. Cet événement propose un environnement stimulant pour encourager les échanges entre les entreprises, les scientifiques et les décideurs, pour analyser et promouvoir les synergies possibles entre la protection du milieu marin et le développement socio-économique.

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS RECOMMANDATIONS

La 9^{ème} édition de la Monaco Blue Initiative s'est tenue du 8 au 9 avril 2018 à Edimbourg (Ecosse) en partenariat avec l'Université d'Edimbourg et sous le haut patronage de S.A.S. Le Prince Albert II de Monaco et de S.A.R. la Princesse Anne, chancelière de l'université.

Quelques 100 participants venus du monde entier issus des milieux politiques et gouvernementaux, d'organisations internationales, de la société civile, des secteurs scientifiques et privés, ont pu échanger leurs opinions et leur expérience autour de trois thématiques : La croissance bleue, les aires marines protégées (AMP) et le changement climatique, les aires marines protégées et l'aquaculture.

Le choix de l'Écosse comme pays d'accueil a permis d'étudier plus particulièrement les régions de la mer du Nord et de l'Arctique, qui présentent des particularités en termes de défis et d'opportunités dans le contexte du changement climatique et des besoins grandissants en alimentation et en énergie. Les allocutions respectives de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et de S.A.R. la Princesse Anne ont ouvert et clôturé la journée qui a également vu s'exprimer des orateurs de marque en la personne de M. Peter Thomson, Envoyé spécial des Nations Unies pour l'océan, et l'Honorable Dominic LeBlanc, ministre des pêches, des océans et de la garde côtière canadienne.

SESSION 1

Croissance bleue dans nos mers du Nord en mutation : créer des synergies

Le thème de la première session était **la croissance bleue dans les mers septentrionales**, en référence au développement d'activités maritimes émergentes parmi lesquelles l'aquaculture, la pêche, les biotechnologies, l'exploitation minière des fonds marins, du pétrole et du gaz et la production d'énergies marines renouvelables. Le secteur de l'océan connaît aujourd'hui une croissance plus rapide que l'économie en général, faisant des océans la septième économie mondiale. Les participants ont examiné les difficultés d'une gestion responsable de la croissance bleue en mer du Nord et en Arctique, ainsi que les moyens pour y parvenir.

Les intervenants ont été globalement d'accord pour dire que la conservation pouvait être compatible avec le développement économique, tout en divergeant parfois sur le lieu et la manière. Certains se sont exprimés contre la précipitation vers de nouvelles formes d'exploitation des océans alors que la mer subit déjà une crise écologique majeure.

L'Arctique réclame des précautions particulières, son écosystème étant d'une importance critique dans les processus chimiques, physiques et biologiques de la planète. Le changement climatique perturbe déjà ces processus. Ouvrir la région à des industries extractives accélérerait la production de gaz à effet de serre et ne ferait qu'exacerber le réchauffement climatique. Les peuples autochtones de la région méritent une considération particulière, leur culture, leur façon de vivre et leurs moyens de subsistance dépendant de la santé et de la biodiversité de l'écosystème arctique.

Il a été noté que la contribution culturelle, socio-économique, environnementale et alimentaire d'une pêche responsable et à petite échelle devrait aussi être reconnue et ne devrait pas être sacrifiée pour la croissance bleue.

L'importance de la restauration des habitats pendant ou avant le développement de nouvelles activités a été soulignée car elle permet de restaurer les moyens de subsistance et la biodiversité, tout en accroissant la capacité de stockage de carbone. L'implication des populations locales dans la

restauration des habitats côtiers fait partie de la politique de la pêche de l'Union Européenne. La flotte de pêche de l'UE en mer du Nord est de plus en plus rentable, bien qu'opérant dans les limites d'une pêche durable, ce qui laisse penser qu'une politique de conservation adaptée est économiquement pertinente.

L'UE mais aussi les conventions régionales telles que l'OSPAR ont un rôle à jouer dans le partage des données, des connaissances scientifiques et des meilleures pratiques tout en encourageant leurs membres à adopter la planification de l'espace maritime et une approche de l'écosystème réconciliant les intérêts économiques et environnementaux. C'est la fonction que remplit le groupe Ocean Energy Systems de l'Agence Internationale de l'Energie pour la production d'énergie marine renouvelable qui a le potentiel de réduire les émissions de carbone et la pollution tout en offrant une sécurité énergétique, des emplois et un retour sur investissement.

Les intervenants ont admis qu'une transparence accrue, la coopération internationale, la recherche, l'investissement et la responsabilisation étaient indispensables pour une croissance bleue. Les principaux outils de mesures identifiés pour y parvenir sont la planification de l'espace maritime et une gestion écosystémique, soutenues par de solides connaissances scientifiques et l'évaluation poussée des répercussions environnementales. Les objectifs de conservation peuvent également progresser grâce à une approche plus entrepreneuriale afin de garantir une application plus rigoureuse des mesures et une meilleure rentabilité.

SESSION 2

Aires marines protégées et changement climatique

La deuxième session a traité des aires marines protégées et du changement climatique, en examinant les moyens d'aider les AMP à être plus efficaces dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. En faisant diminuer la pression anthropique sur les écosystèmes, les AMP pourraient augmenter leurs chances de survivre aux conséquences du réchauffement climatique. L'interconnexion entre les AMP et leur gestion en réseau augmente leur efficacité. Des recherches

supplémentaires sont nécessaires sur la manière dont les réseaux d'AMP peuvent aider à la survie des organismes vivants.

Des AMP bien gérées peuvent aussi jouer un rôle important de sentinelles pour isoler, suivre et comprendre les effets spécifiques du changement climatique. Leur rôle potentiel en tant que puits de carbone doit nous conduire à identifier et mettre en place les futures AMP spécifiquement pour cette capacité, et pas seulement pour la biodiversité. Scotland's National Heritage travaille activement sur la manière dont ses AMP peuvent permettre de capturer et stocker le carbone après évaluation de tout le carbone bleu qui y est stocké.

Il s'agit de concevoir des AMP comme refuges de la biodiversité face aux effets du changement climatique. Les îles méritent à ce titre une attention particulière car elles associent vulnérabilité, opportunité et de précieuses connaissances traditionnelles. Les systèmes coutumiers peuvent être très efficaces pour la gestion des ressources. Des aires marines de petite taille et gérées localement doivent être mieux intégrées au sein de réseaux de sites plus importants pour permettre aux AMP d'être écologiquement résilientes tout en restant socialement pertinentes.

La convention du patrimoine mondial de l'UNESCO est un outil précieux pour faire progresser la protection des océans. Il existe 49 sites du patrimoine mondial répartis sur 37 pays. L'UNESCO a obtenu de nombreux succès en combinant ses investissements en coopération entre les ONG, les autorités locales et les gouvernements. Cependant, malgré l'obligation légale universelle de protéger ces zones, des activités nuisibles ont encore lieu dans nombre d'entre elles. Une plus grande responsabilisation et une approche entrepreneuriale sont nécessaires pour accélérer et parvenir à une protection efficace.

Transparence, big data et partage des connaissances sont essentiels. Parmi les outils pour y parvenir figurent la base de données mondiale de l'UICN sur les zones protégées et sa future liste d'AMP en fonction des progrès d'implémentation, du type et des niveaux d'activité qui y seront autorisés. L'UICN a également produit une synthèse des normes de la conservation mondiale pour aider les concepteurs et les responsables d'AMP.

L'ambition de créer de plus grands sites et de favoriser une meilleure collaboration entre sites est indispensable afin de couvrir les surfaces requises par les différentes espèces, particulièrement

les espèces migratoires. L'anticipation est aussi importante, en utilisant les nouvelles technologies pour modéliser ce qui pourrait se passer dans un futur proche et protéger les régions non encore référencées.

À la lumière des menaces actuelles, y compris sur des zones qui ont déjà été désignées spécifiquement, il reste encore beaucoup à faire, à la fois mieux et plus rapidement, en particulier en haute mer, pour permettre aux aires marines protégées de délivrer leur potentiel et rendre les océans et les populations plus résilients face au changement climatique.

SESSION 3

Aires marines protégées et aquaculture

La troisième session a traité des aires marines protégées et de l'aquaculture. Ont été examinés la relation actuelle entre AMP et aquaculture, le rôle potentiel de la culture des algues et des invertébrés, et la manière de garantir la durabilité de l'aquaculture. L'aquaculture étant l'une des activités marines en plus fort développement, une approche intégrée est nécessaire pour définir l'aquaculture durable et la manière dont elle pourrait fonctionner efficacement avec les AMP.

L'élevage des poissons et tout particulièrement celui du saumon tel qu'il est conduit à ce jour est problématique. Que ce soit en Écosse, en Norvège ou au Chili, il semble avoir nui aux réserves de saumon sauvage en favorisant la prolifération du pou de mer, la contamination génétique et l'introduction d'antibiotique. Au Chili en particulier, il a détruit de précieux fjords à un point tel qu'il n'est plus possible désormais d'y pratiquer l'aquaculture.

En Écosse, l'élevage du saumon est la principale forme d'aquaculture et connaît une croissance rapide. La commission environnementale du parlement écossais a récemment conclu que l'environnement marin subirait des dommages irréversibles si la croissance de cette industrie continue à se poursuivre au rythme prévu. L'une des priorités est de trouver d'autres sources de nourriture que les farines de poisson.

L'Aquaculture Stewardship Council permet de garantir une plus grande transparence, responsabilité et durabilité par ses standards

de certification, ses audits sur sites et ses efforts pour encourager les consommateurs à exiger des produits de la mer issus d'un élevage responsable. L'ASC travaille également sur des nouvelles normes d'alimentation. Il devrait être possible de rendre compatibles les élevages certifiés ASC avec les AMP.

Le développement des protéines à base d'insectes semble représenter pour l'aquaculture une source d'alimentation plus durable que les farines de poisson, et pourrait même remplacer partiellement le poisson d'élevage par d'autres sources de protéines.

Il est apparu un certain consensus sur le potentiel d'intégration plus important de la culture des algues et de l'élevage d'invertébrés au sein des AMP, par rapport à l'élevage des poissons marins, bien qu'ils nécessitent un espace marin beaucoup plus important pour produire la même quantité de nourriture. Les aires marines protégées gérées localement (Locally Managed Marine Areas) des régions côtières tropicales offrent des exemples positifs de synergies entre l'aquaculture d'invertébrés et les AMP dans un contexte de gestion locale. Des espèces non-nourries comme les concombres de mer, les algues et les éponges, cultivées dans des eaux protégées, fournissent des moyens de subsistance alternatifs en faisant progresser les objectifs de conservation. Un esprit d'entreprise responsable et des investissements sont nécessaires pour développer ces modèles à une plus grande échelle.

L'aquaculture multi-trophique intégrée (AMTI) associant poissons, algues et invertébrés a été largement considérée comme étant durable et compatible avec les AMP. Les crustacés, les algues et les invertébrés contribuent à la restauration et à la bonne santé de l'habitat grâce à leur capacité d'extraction, de recyclage et de filtration, tout en participant à l'atténuation des effets du changement climatique. La valeur de ces services écosystémiques (et pas seulement la valeur de la biomasse des récoltes) doit être calculée afin de créer des incitations financières et réglementaires.

La planification de l'espace maritime est nécessaire pour accompagner la croissance de l'aquaculture, surtout si celle-ci commence à se déplacer vers des zones en eaux libres. Si celle-ci est largement considérée comme étant la solution, les progrès dans sa mise en œuvre sont insuffisants. Les conséquences sur les populations locales doivent toujours être prises en considération : si les AMP entraînent un déplacement des populations ou portent atteinte à leurs moyens de subsistance, elles ne fonctionnent pas. Il a été suggéré qu'elles

doivent être partie intégrante d'une économie et d'une société locale viables, à l'image du Loch Creran en Écosse.

Avant de cultiver les océans de manière intensive, il serait irresponsable de ne pas tirer les leçons de l'agriculture terrestre non durable. Les modèles d'économie circulaire comme l'AMTI, où les déchets d'une espèce cultivée servent à nourrir une autre, sont parmi les systèmes alimentaires les plus efficaces et les plus durables, et des plus prometteurs pour un développement en AMP.

POINTS D'ACTUALITÉ – HAUTE MER

La dernière session de la journée a porté sur deux points d'actualité, le premier étant le statut actuel des discussions menées à l'ONU pour un accord international juridiquement contraignant sur **la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale** (BBNJ).

Depuis fin 2017, un progrès notable a pu être fait vers cet accord qui élargirait la convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour y inclure la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer. Pour les acteurs du milieu marin, il s'agit d'une étape cruciale vers la protection de zones de haute mer essentielles à l'écosystème mondial, aux cultures locales et au climat.

Après dix ans de discussions préliminaires, les parties ont trouvé un accord sur l'ouverture officielle des négociations et ont changé le système de vote pour une majorité aux deux tiers plutôt qu'à l'unanimité. Elles ont également opté pour quatre thèmes de discussion et programmé les premières discussions officielles pour septembre 2018.

Plusieurs états importants y sont encore opposés ou restent sceptiques. La mobilisation de l'opinion publique, de la société civile et du secteur privé sera nécessaire pour permettre aux gouvernements de poursuivre et d'obtenir les résultats tant espérés pour la conservation et la durabilité.

POINTS D'ACTUALITÉ – IMPAC4/IMPAC5

Le deuxième point d'actualité portait sur les Congrès international des aires marines protégées **IMPAC4 et IMPAC5**. Le quatrième (IMPAC4) a eu lieu en septembre 2017 au Chili et le cinquième (IMPAC5) se tiendra à Vancouver, au Canada, en 2021. IMPAC rassemble des responsables **d'AMP, des** protecteurs de l'environnement, des scientifiques et d'autres acteurs venus du monde

entier pour partager expériences, connaissances et meilleures pratiques.

IMPAC4 a mis l'accent sur la participation de la jeunesse et sur la nature interdisciplinaire de la conservation marine. Il s'est conclu par un appel à l'action soulignant l'importance des populations dans la conservation marine et dans l'utilisation durable des ressources marines. Cet aspect s'est révélé particulièrement pertinent dans le contexte chilien actuel qui voit un développement rapide des AMP impliquant les populations autochtones dans des zones reculées.

À Vancouver, IMPAC5 poursuivra sur ce thème et évoquera le besoin de faire davantage pour atteindre les objectifs de protection marine et pour garantir que les AMP ne soient pas de simples "parcs sur papier". En outre, il y sera fait un usage intensif des médias sociaux afin de continuer à toucher les jeunes générations. À l'approche du congrès, ses organisateurs ont invité tous les acteurs du milieu marin à participer au choix des thématiques de la conférence en s'appuyant sur les dernières connaissances scientifiques et technologiques.

monaco BLUE INITIATIVE

En partenariat avec



ROLEX

Hébergé par



THE UNIVERSITY
of EDINBURGH

Co-organisé par



PRINCE ALBERT II
OF MONACO
FOUNDATION



Oceanographic
Institute

Foundation Albert I, Prince of Monaco

Contact :

www.monacoblueinitiative.org

Secrétariat de la Monaco Blue Initiative

Secretariat@monacoblueinitiative.org

**La 10^{ème} édition de la Monaco Blue Initiative
se tiendra à Monaco
les 24 & 25 Mars 2019**

**Pour toute question, merci de contacter
le secrétariat de la MBI**